

Un homme d'Etat,

Auguste BEERNAERT

(1829-1912)

par Paul-Victor COLLIN

Conseiller d'Organisation au Ministère de la Santé publique et de la Famille.

★

Les années de formation

La vie politique foisonne — forcément — d'hommes politiques, ce qui ne signifie pas qu'elle compte pour autant des hommes d'Etat. L'Histoire, en effet, nous apprend que ceux-ci ne sont pas tellement nombreux. Aussi se révèle-t-il toujours intéressant d'étudier la vie d'un de ces conducteurs de peuples qui pèsent sur la destinée des nations, surtout lorsqu'il s'agit d'une figure aussi représentative de la politique belge que le fut Auguste Beernaert.

**

Le futur homme d'Etat naquit à Ostende le 26 juillet 1829. Son père, fonctionnaire de l'Enregistrement et des Domaines, dut bientôt quitter le littoral pour Namur par suite d'une promotion administrative. C'est dans cette cité mosane que se déroula la plus grande partie de l'enfance et de l'adolescence d'Auguste Beernaert. Sa mère, femme de grande valeur morale et intellectuelle, s'occupait très bien des études de son fils et de sa fille Euphrosine. Avec pareil « magister », le jeune Auguste, déjà doué naturellement, ne put que poursuivre de brillantes humanités.

A dix-sept ans, en 1846, il entre à l'Université de Louvain. A l'époque, celle-ci est en pleine effervescence. Bien que son enseignement soit toujours fidèle aux principes de la doctrine catholique, la jeunesse qui la fréquente est imprégnée de l'amour de la liberté qui flotte dans l'air. Ses idoles sont Lafayette, Lamennais, Lacordaire, O'Connell et Silvio Pellico. Excellent milieu pour un jeune homme d'esprit équilibré, dont le bon sens inné le gardera toujours de toute folle fantaisie, mais qui

ne demeurera pas moins marqué toute sa vie de cette exaltation du culte de la liberté.

Auguste conquiert son diplôme de docteur en droit avec la plus grande distinction. Il se présente au concours universitaire et obtient une bourse de voyage. Il en profite pour entreprendre une étude comparée de l'enseignement des sciences juridiques en France et en Allemagne. Le mémoire qu'il adresse au Ministre de l'Intérieur, lors de son retour au pays, ne manque pas de remarques pertinentes.

Beernaert, déjà à ce moment là, est ce qu'on appelle une « tête ». Les jeux du droit l'attirent toutefois plus que les phantasmes de la littérature ou de la philosophie. C'est pourquoi, il s'inscrit au Barreau de Bruxelles et se choisit M. Hubert Dolez comme patron. Celui-ci est un grand bourgeois qui joue un rôle en évidence dans la vie publique. Après avoir présidé la Chambre des Représentants, il siège au Sénat dans les rangs des libéraux modérés.

Sous de tels auspices, le jeune stagiaire ne peut que progresser. Aussi ne tarde-t-il pas à donner la mesure de ses qualités de juriste et de plaideur et, en 1859, il est nommé avocat à la Cour de Cassation.

Entre l'examen de ses dossiers et ses plaidoiries, il publie des études d'ordre juridique ou fiscal dans « *Le Moniteur du Notariat* » et dans « *La Revue de l'Administration et du Droit administratif* ». La clientèle — une clientèle de choix — abonde et l'argent rentre. Il devient un des avocats-conseils de la Société Générale de Belgique, se voit consulté par le Comte de Flandre et entre dans le conseil d'administration de « *L'Etoile Belge* », où il représente très discrètement les intérêts des princes de la maison d'Orléans, dont le journal en question

défend la cause, également avec discrétion d'ailleurs.

Ses occupations professionnelles et ses travaux n'empêchent pas Auguste Beernaert de fréquenter les salons où sa bonne grâce et son esprit alerte font florès. Il tâte un brin de la politique, sans grande conviction à vrai dire et surprend tout le monde, lorsque Malou, en 1873, l'embarque dans son équipe pour remplacer M. Moncheur, ministre démissionnaire des Travaux Publics.

Ce coup de maître du sectaire Malou de prendre un élément plus que modéré dans son équipe de combat décontenance l'opposition libérale qui, de dépit, traite Beernaert de transfuge. Quant aux extrémistes de droite, ils ne voyent guère de meilleur œil l'entrée au cabinet de ce catholique fortement entaché de libéralisme. Aussi le nouveau ministre devra-t-il longtemps faire face à la colère des libéraux et à la méfiance de la majorité. Son habileté et sa bonhomie finiront toutefois par se concilier les membres de cette dernière.

L'homme public

Le département, dont héritait Beernaert, était d'importance, car il comprenait dans ses attributions non seulement les travaux publics proprement dits, mais également les chemins de fer, la marine et tout ce qui concernait la vie économique du pays. Il ne faut pas omettre de signaler, qu'en ce temps-là, la Belgique ne comptait que six ministères : la Justice, l'Intérieur, les Finances, les Affaires Étrangères, la Guerre et les Travaux Publics.

La nouvelle Excellence se met aussitôt à l'œuvre et réalise de nombreux grands travaux. Auguste Beernaert, en effet, développe notre réseau ferroviaire en même temps qu'il entreprend l'exécution d'un vaste programme de voirie vicinale. Il dote de nouveaux quais les ports d'Anvers et d'Ostende, sa ville natale. Il transforme le canal de Terneuzen, contribuant ainsi à faire de Gand un autre port maritime. Il crée le barrage de la Gileppe, assurant de ce fait une précieuse réserve d'eau à l'industrie verrière. Enfin, aux côtés de Léopold II, il contribue à faire de Bruxelles une capitale digne du royaume, notamment en veillant à l'aménagement du quartier du Petit Sablon.

Ministre non parlementaire, il restait à Beernaert, pour obéir aux usages, à s'encadrer définitivement

dans le parti qui lui avait demandé sa collaboration, en sollicitant un mandat parlementaire. Ce qu'il fit.

Le 4 août 1874, la circonscription de Thielt envoyait Auguste Beernaert la représenter à la Chambre. Sa vie durant cette circonscription lui restera fidèle.

En 1878, les libéraux l'emportant aux élections, Malou cède les rênes gouvernementales à Frère-Orban, lequel constituera et présidera cet ultime cabinet libéral, qui durera jusqu'au scrutin du 10 juin 1884, jour de triomphe absolu pour la droite.

Dans l'histoire parlementaire de notre pays, la période qui s'étend de 1858 à 1884 s'appelle « la période de sectarisme ». Celle qui lui succède, et qui se prolongera jusqu'en 1914 est dite démocratique. Elle correspond à l'hégémonie du parti catholique qui, sous l'influence des idées nouvelles et de l'opposition socialiste progressant petit à petit aux dépens des libéraux, ira lui-même en se démocratisant.

Beernaert se révélera alors comme la figure centrale de la politique belge. Il s'imposera tellement dans ses fonctions ministérielles qu'il deviendra le grand ministre de la période démocratique.

Grisés par leur succès de juin, les catholiques voulurent prendre une revanche immédiate et Malou, chargé de constituer le nouveau cabinet, se vit dans l'obligation de choisir des collaborateurs partisans de la « politique d'intérêt moral et religieux ». Parmi eux, MM. Jacobs et Woeste menaient la danse. Un seul ministre n'appartenait pas à la coterie d'où provenaient ses collègues, celui de l'Agriculture — enfin séparée des Travaux Publics —, Auguste Beernaert.

Le gouvernement ne comptait pas. Il était une simple émanation de la fédération des cercles catholiques, qui lui dictait la politique à suivre. Comme l'a écrit l'illustre historien Henri Pirenne : « Rien ne comptait plus que l'intérêt du parti, ni les prérogatives de la Couronne, ni l'impossibilité de gouverner contre l'opposition unanime des grandes villes, ni la nécessité d'achever les réformes militaires, ni celle d'appuyer la politique congolaise de Léopold II qui allait entrer dans une phase décisive ».

Cela ne pouvait durer, d'autant plus que le roi, pas plus que son père, n'entendait se dégrader au

rôle de simple automate. Il profita donc d'importants succès libéraux remportés — sous le nouveau régime du capacitarat — aux élections d'octobre pour opérer un « Coup d'Etat » et exigea, le 22 octobre, la démission des deux « athlètes » du cabinet Malou : MM. Jacobs et Woeste.

Le roi appela aussitôt Auguste Beernaert au pouvoir, le priant de former un gouvernement centriste de « pacification politique et sociale ».

Beernaert se met immédiatement à l'œuvre, inaugurant une politique de modération. En matière d'enseignement, il s'attache à comprendre le point de vue de ses adversaires dans le conflit scolaire qui oppose depuis longtemps la droite à la gauche. Il veille donc à ce que les écoles libres adoptées par les administrations communales offrent toutes les garanties d'un bon enseignement ; d'autre part, il est attentif à laisser subsister, partout où c'est possible, les écoles officielles qui ont été créées.

L'année où Beernaert prend le pouvoir est aussi celle de la Conférence de Berlin. Le nouveau chef du gouvernement est rallié depuis longtemps aux vastes desseins expansionnistes de Léopold II. Aussi soutient-il, de toutes ses forces, le souverain dans son entreprise congolaise.

Comme le signale le Comte Henry Carton de Wiart dans « Beernaert et son Temps » (1) : « Pendant les délibérations de la Conférence de Berlin convoquée pour régler le statut économique, politique et moral du Bassin du Congo, Beernaert donne pour instructions aux délégués du gouvernement belge de défendre pied à pied les intérêts de l'Association Internationale Africaine... ». Les embarras financiers ne tardent pas à se multiplier. Pour y faire face, le roi a prélevé déjà quelque dix millions sur sa cassette privée. Il faut aviser à d'autres moyens. Beernaert s'y emploie. Ce n'est pas sans peine qu'il arrache au Parlement l'autorisation d'émettre par tranches un emprunt de 150 millions qui, vu les circonstances défavorables du marché financier, aboutit à un fiasco. Aussi, pour se procurer des ressources, le roi frappe-t-il d'impôts les compagnies commerciales de l'Etat Indépendant qui se rebiffèrent. Il introduit également le travail obligatoire pour mettre les richesses naturelles en valeur. Ces mesures, contraires aux principes de Beernaert, qui ne cacha pas sa façon de penser au souverain, furent la cause de la brouille qui, longtemps, persista entre Léopold II et le seul

ministre qui avait réellement compris l'envergure de ses desseins.

Ce concours qu'il prodigue au roi dans son œuvre congolaise, il le lui apporte pour sa politique en matière de défense nationale. Il combat contre de nombreux coreligionnaires politiques, pour l'introduction du service militaire personnel en lieu et place du sinistre remplacement. Il mène campagne pour fortifier la Meuse de Liège à Namur. « Munis d'ouvrages en béton de ciment, comme l'expose Frans van Kalken dans *La Belgique Contemporaine*, à coupoles métalliques, les places d'arrêt de la Meuse, vrais camps retranchés, permettraient à l'armée de campagne de tenir jusqu'à l'arrivée de forces étrangères de secours... ».

Il obtient finalement gain de cause en 1887. Le Parlement vote les crédits demandés, après de violents débats oratoires : le grand couloir de la Meuse sera fortifié.

L'action de Beernaert se fait aussi sentir dans le domaine social.

Déjà, en 1878, alors qu'il était Ministre des Travaux Publics, Beernaert avait adhéré au principe de subordonner à un minimum d'âge la descente des enfants dans les mines. Aussi, après les émeutes révolutionnaires de 1886, voit-il clairement que sous le péril social, que la société venait d'encourir, existait un mal social, fait de misères et d'injustices, que ni une répression sévère, ni une aggravation des lois pénales ne résolveraient. Il prescrit donc une vaste enquête sur le Travail. S'appuyant alors sur les conclusions de celle-ci, il institue, le 16 août 1887, des Conseils de l'Industrie et du Travail pour régler à l'amiable les différends entre patrons et ouvriers. Il organise une inspection officielle du Travail. Il prend l'initiative d'une série de lois qui désormais régiront les rapports entre le capital et le travail... On n'en est plus aux théories inhumaines du « laissez-faire, laissez-passer », la loi maintenant essaiera dans les limites du possible, d'harmoniser les relations sociales.

Fatigué des luttes soutenues, Beernaert, dont le projet de représentation proportionnelle, avait été rejeté lors de la révision constitutionnelle de 1892-1893, abandonne le pouvoir en 1894 et ce, malgré

(1) Collection « Notre Passé ». Edit. La Renaissance du Livre (Bruxelles, 1945).

une intervention personnelle de Léopold II qui désirait le voir continuer à assumer la direction des affaires du pays. Le règne de M. Woeste allait commencer.

Les dernières années

Lorsque Beernaert quitte le Ministère, le pouvoir royal a repris une influence qu'il n'avait plus exercé depuis le début du règne de Léopold II, car ce dernier et son ministre ont travaillé dans une complète communauté de vues. Cette influence acquise par la Couronne est allée de pair avec la solution donnée au problème colonial, qui est entré dans sa phase décisive quand, fin avril 1885, les Chambres autorisèrent le roi à prendre le titre de souverain du Congo Belgo. Cela, joint au fait que les questions militaires et sociales sont également engagées dans la voie d'une solution conforme aux intérêts du pays, constitue l'indiscutable réussite de l'Ostendais comme homme de gouvernement, comme homme d'Etat.

Nommé Ministre d'Etat le 26 mars 1894, Auguste Beernaert reprend à la fois le chemin de la Chambre où il siégera comme simple député et celui du Palais de Justice où sa réputation lui attire, à nouveau, une clientèle de choix. L'année suivante, la présidence de la Chambre échoit à l'ex-ministre.

D'emblée, cette présidence met les nerfs de l'ancien chef du gouvernement à rude épreuve. Il lui appartient, en effet, de discipliner parlementairement la fougue juvénile des membres du Parti Ouvrier Belge (socialiste) qui, par suite des élections résultant de la récente réforme constitutionnelle, viennent de faire irruption dans la Chambre des Représentants. De plus, il doit lutter contre la sourde hostilité de son coreligionnaire Charles Woeste. Au vrai, si Beernaert fut de longues années durant le chef des ministères catholiques, il ne fut jamais le chef du parti catholique, rôle qu'assuma,

par contre, son rival Woeste, lequel, d'ailleurs, malgré d'indéniables qualités ne put jamais prétendre à la promotion d'homme d'Etat, vu sa remarquable étroitesse d'esprit et son fanatisme débordant.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que Beernaert, lequel était, au surplus, attentif aux devoirs de sa fonction présidentielle comme aux prérogatives qu'elle comporte — et qui, de ce chef entra plus d'une fois en conflit avec le Sénat — en eût vite assez et qu'il abandonnât la haute charge qu'il occupait, le 7 mai 1900.

Déchargé de la présidence de la Chambre, Beernaert accentue l'intérêt qu'il porte à l'évolution de l'œuvre africaine de Léopold II et c'est ainsi que, comme nous l'avons exposé plus haut, il finira par entrer en conflit avec le roi dont il s'était permis de critiquer les nouvelles méthodes de colonisation. Il s'occupe aussi de problèmes internationaux. Juriste consommé, il s'attache à promouvoir l'unification du droit maritime et de la lettre de change. Appelé à présider, en 1899, le Conseil Interparlementaire qui venait d'être créé et qu'il dirigera jusqu'à sa mort, il s'applique surtout à défendre l'institution légale de l'arbitrage obligatoire et de la limitation conventionnelle des armements. Cela lui vaudra, en 1909, l'attribution du Prix Nobel pour la Paix.

Trois ans après, se rendant en Suisse à une session de l'Union Interparlementaire alors qu'il était déjà malade, son état de santé s'aggrave subitement et il dut s'aliter à Lucerne. C'est dans cette ville que la mort le surprit le 6 octobre 1912. Il avait quatre-vingt trois ans.

Ainsi disparut, peu avant la première tragédie mondiale qui, selon la forte parole du Roi Albert 1^{er}, allait acculer la Belgique à l'héroïsme, un des rares, véritables hommes d'Etat que notre pays ait connus depuis son indépendance jusqu'au cataclysme de 1914. Une belle et noble figure de notre panthéon politique !

